Trente-sixième Année — N° 67 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 8 MARS 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 7 MARS 1891

SALAIRES OUVRIERS

Le Conseil supérieur du travail a arrêté, sinon encore le texte définitif, du moins le plan et tous les détails de la réforme à introduire dans la question du paiement et de la saisie des salaires ouvriers.

Paiement au moins deux fois par mois.

Paiement en argent et non en bons de fournitures sur tel ou tel établissement, tenu peut-être par le patron.

Saisie-arrêt des salaires réduite au dixième seulement, au lieu du cinquième que la jurisprudence avait adopté.

Enfin économie et simplification dans la procédure des saisies-arrêts.

Voilà les réformes caractéristiques du projet.

.·.

Nous ne pouvons généralement qu'y applaudir.

Ainsi la défense de payer en bons de fournitures est une bonne mesure. Il est préférable que l'ouvrier soit libre d'employer son salaire comme bon lui semble et que le patron ne puisse pas prélever obligatoirement un bénéfice sur les fournitures d'un économat qu'il gérerait lui-même. Ces économats sans doute, peuvent être utiles, ils suppléent aux sociétés coopératives de consommation et ils les ont précédées quand celles-ci n'étaient pratiquées pour ainsi dire nulle part en France, mais il faut que l'économat soit libre et que l'ouvrier n'y soit conduit que par son intérêt librement apprécié.

Au résumé donc, cette première réforme est bonne... Seulement elle a une portée assez platonique, car il serait difficile de citer, dans notre région si industrielle cependant, des exemples du paiement forcé en bons de fournitures.

.·.

Sur le paiement par quinzaine, la réforme serait plus pratique, quoiqu'elle ne prétende guère que régulariser législativement une pratique déjà devenue pour ainsi dire universelle. Dans le Nord, notamment, le paiement à la huitaine est presque général.

Ce que nous signalerons ici, ce sera une lacune.

Pourquoi l'ouvrier à 5 ou 6 francs par jour et quelquefois davantage, c'est-à-dire à 125 et 150 francs au moins par mois de vingt-cinq journées de travail, devra-t-il recevoir par quinzaine, tandis que l'employé qui très souvent ne dépasse pas le traitement de 100 et 120 francs, continuera à être payé au mois ?

On peut supposer que l'ouvrier est moins prévoyant et vit davantage au jour le jour. Cependant nous doutons que là soit le vrai motif. La différence doit venir plutôt de ce que les ouvriers passent pour être seuls des travailleurs et de ce qu'ils ont seuls déterminé un courant de réformes dont ils entendent profiter seuls aussi. Quant aux employés qui sont un autre monde et très souvent le plus malheureux des deux, on n'a vu aucun inconvénient à laisser la liberté des conventions avec le patron.

.·.

La réforme de la procédure en matière de saisies-arrêts contre des ouvriers est l'innovation capitale de la loi.

La saisie se fera sans huissier, sans papier timbré et sans enregistrement.

On remplacera les exploits d'huissier par des lettres recommandées; en cas d'absence de titre exécutoire, on remplacera l'ordonnance du président du tribunal civil par un jugement du juge de paix, jugement qui sera prononcé sur simple avertissement donné après l'envoi de la lettre de saisie et qui sera signifié par simple lettre recommandée; enfin quand il y aura titre, on supprimera purement et simplement la contre dénonciation, ainsi que la demande en validité du saisie.

Bravo !

Il n'y avait pas de meilleure manière de montrer que les huissiers sont inutiles et que tout le grimoire de la basoche est un vieux rossignol de l'ancien régime !

C'est bien peut-être un peu vrai.

Seulement — j'y reviens toujours — pourquoi ne s'aperçoit-on jamais de ces choses là que quand il s'agit des ouvriers ?

.·.

Analysons d'un peu plus près les choses. L'huissier a un double rôle : exécuter et signifier.

Il ne saurait être question de toucher à son rôle d'exécution, pas davantage non plus à son rôle de signification toutes les fois que cette signification doit laisser aux mains du requérant un double bien authentique du texte que l'autre partie a reçu.

Mais dans tous les autres cas pourquoi ne pas remplacer l'huissier par le facteur de la poste aux lettres ? Bien plus, quand même l'huissier doit authentiquer la similitude parfaite de la copie et de l'original, pourquoi ne mettrait-il pas lui-même à la poste, sous enveloppe recommandée, la copie qu'il aurait adressée ?

L'huissier était nécessaire quand la poste n'existait pas ou fonctionnait mal ; de plus, quand beaucoup de destinataires ne pouvaient pas signer, l'huissier était nécessaire aussi pour affirmer que la copie leur était bien parvenue.

Or, tout cela a changé. C'est même un fait certain que la lettre recommandée arrive beaucoup mieux au destinataire en personne et que sa signature sur le registre du facteur a cent fois plus de valeur que le jargon de l'huissier « parlant à une femme à son service ainsi déclarée. »

Donc, de deux choses l'une.

Ou bien le ministère de l'huissier est nécessaire; alors que l'on le conserve pour tout le monde. Ou bien il n'est pas nécessaire ; en ce cas, qu'on le supprime pour tout le monde.

Mais, de grâce, pas de privilège à rebours, et que la loi soit égale pour toutes les classes de citoyens.

Je le sais bien, il y a deux intérêts engagés dans le fonctionnement des huissiers : il y a les droits d'enregistrement et de timbre, dont ils assurent la perception : et il y a d'autre part le maintien d'une catégorie d'officiers ministériels que l'Etat a nommés par décret, par quiil a fait payer leurs études et qu'il ne voudrait ni spolier gratuitement ni indemniser.

Il n'en est pas moins vrai qu'on va exonérer les ouvriers de l'une et l'autre de ces deux charges, tandis qu'elles continueront à peser sur les autres citoyens.

Exonérer les uns, c'est fort bien; continuer à grever les autres, c'est fort mal.

La dispense des droits de timbre et d'enregistrement devrait être liée, non pas seulement à la profession du débiteur, mais aussi et surtout à la modicité de l'affaire engagée. Car ces droits-là sont fixes et ils constituent, comme tels, le plus improportionnel des impôts.

Et quant à la dispense du ministère d'huissier, si les huissiers sont inutiles pour certains des actes qui leur appartiennent maintenant, il faut être assez impartial pour oser dire que ni une classe quelconque ni surtout les petits propriétaires ou petits commerçants et les travailleurs de la campagne ne doivent être condamnés, par un privilège à rebours, à faire vivre des officiers ministériels dont la loi aurait reconnu solennellement la parfaite inutilité en ce qui concerne les travailleurs de l'industrie.

LE RECRUTEMENT DE LA MAGISTRATURE

On a récemment signalé la nomination en qualité de juge à Nice, de M. Roure, ancien député opportuniste black-boulé. Un journal républicain des Alpes-Maritimes, l'*Eclaireur de Nice*, donne au sujet de cette nomination des renseignements fort étranges.

Suivant ce journal, aux élections de 1889, M. Roure, député sortant, était sûr de sa réélection. Par contre, M. Rouvier, ministre des finances, ne sait où trouver une circonscription électorale disposée à l'accueillir favorablement.

Une entente se serait établie entre M. Roure et M. Rouvier; le premier aurait cédé au second ses fidèles électeurs. L'*Eclaireur de Nice* affirme qu'il est de notoriété publique que « M. Rouvier avait promis de » donner une place de juge au tribunal de Nice comme » prix des complaisances électorales du maire de » Grasse. »

Puis, après avoir dit que l'opposition de deux députés des Alpes-Maritimes, MM. David et Raiberti, avait fait retarder l'exécution de ces promesses, l'*Eclaireur de Nice* ajoute ;

« C'est alors que M. Roure s'est rendu à Paris et a » menacé le ministre des finances de provoquer contre » lui une manifestation électorale en donnant, avec éclat » sa démission de maire de Grasse et en faisant démissionner le Conseil municipal de cette ville s'il n'était » pas nommé sur-le-champ juge à Nice. Ainsi poussé » l'épée dans les reins, M. Rouvier a donné un dernier » assaut à M. Fallières et lui a arraché son consentement. »

Cette histoire est-elle absolument exacte? Nous l'ignorons.

On l'a raconté et elle trouve peu d'incrédules.

Voilà le fait.

Il est suffisamment caractéristique.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 7 mars.

La situation ne se modifie guère en fabrique, mais on espère qu'elle s'améliorera avant la fin du mois.

L'Angleterre a encore remis quelques commissions cette semaine.

Les collections de lainages classiques pour robes sont prêtes à peu près partout : les fantaisies suivront dans quelque temps.

Les voyageurs ne vont pas tarder à se mettre en route et tout fait prévoir que cette campagne sera meilleure que la précédente. D'ailleurs, les lainages sont beaucoup plus demandés pour l'hiver que pour l'été, cette dernière saison s'accomodant mieux des tissus laine et coton ou coton pur.

L'année passé, on tendait à revenir au *bouclé*. Le genre est tout à fait en faveur maintenant : bouclé sur *armures peignées*, bouclé sur *amazones*, bouclé sur *cheviottes*. Il s'adopte, du reste, à merveille, aux articles si variés et si nombreux de la fabrication de Roubaix.

On a signalé la présence sur place, cette semaine de quelques gros acheteurs étrangers qui ont assez bien marqué leur passage.

En résumé on espère une amélioration prochaine.

Les affaires en laines ont subi peu de changement cette semaine : la consommation reste assez restreinte dans ses demandes de peignés fins, principalement de Buenos-Ayres.

Sur le marché à terme les cours semblent avoir plutôt une tendance à fléchir.

UNE MANŒUVRE HONTEUSE

On se souvient du récent et ignoble article de la *Gazette de Cologne* qui, par la violence injurieuse de ses termes, surexcita à si haut point l'opinion publique en France.

Entendre une feuille allemande traiter les Français de « polissons, » c'était un peu fort : jamais l'outrecuidance germanique n'avait été si loin.

Or, il paraît que toute cette affaire, qui faillit avoir pour la France et pour l'Europe de si graves conséquences, n'était qu'un vulgaire coup de Bourse de spéculateurs éhontés. Cela, nous nous en doutions bien un peu, mais ce que nous ne savions pas, c'était quels dessous infâmes cachait cette ténébreuse machination.

Le *Siècle* nous en donne aujourd'hui l'explication. La révélation est vraiment curieuse et nous permettra de juger de la bonne foi de certains de nos ennemis.

Cette explication, la voici :

Il paraît que la *Gazette de Cologne* avait reçu de Paris le texte allemand de son fameux article, et que ce texte portait le mot « polisson » en français, ce qui aggravait singulièrement l'injure. Or, ajoute le *Siècle*, les journalistes de Cologne n'auraient pas conservé le mot français, il l'auraient remplacé par un terme allemand plus doux.

Mais cela ne faisait pas l'affaire des gens de Paris intéressés aux coups de Bourse. Ceux-ci n'auraient pas attendu l'arrivée du journal allemand publiant l'article, ils auraient purement et simplement utilisé avant l'ouverture de la Bourse, le texte original envoyé par eux à Cologne, et ce serait ce texte même, et non celui du journal allemand, qui aurait été reproduit par la presse française.

Le fait se passe en lui-même de commentaires. Il est de ces ignominies que l'on n'a même pas besoin de flétrir. Le mépris public saura faire justice des tristes personnages qui mettent ainsi la trahison la plus basse au service de leurs inavouables intérêts.

L'argent n'a pas d'odeur, dit-on vulgairement. C'est sans doute l'avis du correspondant parisien de la *Gazette de Cologne* et des banquiers étrangers qui ont profité de la peu scrupuleuse manœuvre que nous venons de rapporter. Si le fait est vrai — et tout nous porte à le croire — car il concorde assez bien avec la marche générale des événements, et devait faire partie certainement d'un plan préparé d'avance, nous ne pouvons que plaindre ceux qui l'ont inventé et qui ont eu le triste courage de le mettre à exécution.

H. DE L.

ENTRÉE EN CAMPAGNE

Nous avons dit que la Belgique avait protesté contre la rupture des traités de commerce avec la France en dénonçant, à son tour, plusieurs traités qui la liaient avec nous.

La Suisse imite cet exemple. M. Lardy, représentant de la République helvétique à Paris, a notifié la note que voici :

« Le soussigné a été chargé de notifier à Son Excellence le ministre des affaires étrangères de France l'intention du Conseil fédéral suisse de faire cesser, à partir du 1ᵉʳ février 1892, ainsi que la faculté lui en est réservée, les effets :

» 1° De la convention conclue entre les deux pays, en date du 23 février 1882, pour la garantie des marques de fabrique et de commerce, des noms commerciaux, des dessins et des modèles industriels ;

» 2° De la convention, conclue à la même date, pour la garantie de la propriété littéraire et artistique.

» En ce qui concerne la première de ces conventions, il y a lieu de constater que le régime des marques et des noms commerciaux, se trouve aussi réglé entre les deux pays, d'une manière satisfaisante, par la convention internationale de Paris du 20 mars 1883, ainsi que par la législation intérieure de chaque pays et qu'il est superflu d'avoir deux conventions semblables sur le même objet.

» Quant aux dessins et modèles industriels, la Suisse, qui n'avait point encore de loi sur la matière en 1882, s'en est donné une du 21 décembre 1888. Elle est donc maintenant en état d'offrir la réciprocité sur la base de sa propre législation, ce qui rend superflue la partie de la convention du 23 février 1882 concernant les dispositions applicables en Suisse. La réciprocité elle-même n'a pas besoin d'être stipulée à l'avenir par une convention spéciale, puisqu'elle résulte, pour les deux pays, de la convention internationale de Paris de 1883.

» Il en est de même en ce qui concerne la convention littéraire et artistique. En 1882, la Suisse ne possédait pas encore de législation uniforme à cet égard, mais, déjà le 25 avril 1883, elle en a adopté une, et dès lors la convention internationale de Berne du 9 septembre 1886 est venue régler également cette matière. Or il importe, aux yeux du Conseil fédéral, de ne pas multiplier sans motif le nombre des textes qui se rapportent à un seul et même objet, il ne peut en résulter que des obscurités et des difficultés d'interprétation et d'application.

» LARDY. »

Ce document a été communiqué à toutes les chancelleries.

L'action catholique

Mgr Dennel, évêque d'Arras, vient d'adresser la lettre suivante au directeur de la *Semaine Religieuse* de son diocèse :

« Je vous prie de faire paraître dans la *Semaine religieuse* de ce jour, la *Réponse de S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris aux catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social dans les temps actuels.*

» Cette réponse, qui s'inspire de la plus pure doctrine des Pontifes Romains et spécialement de S. S. Léon XIII, présente dans un exposé succinct, mais complet, les devoirs qui s'imposent à l'heure présente aux catholiques, aux prêtres, aux évêques, pour la défense de la foi et des intérêts religieux.

» Evêque, nous devons la vérité à nos diocésains. Nous ne pensons pas pouvoir le leur rappeler d'une manière plus complète, pour répondre aux nécessités des temps, qu'en leur transmettant les enseignements de cette parole vraiment épiscopale. »

D'autre part, l'évêque de Nancy adresse une lettre à l'*Univers* sur les conditions et l'organisation de l'action catholique.

L'éloquent prélat « applaudit aux conseils pleins d'élévation et de sagesse de S. Em. le cardinal archevêque de Paris », conseils dans lesquels il voit, comme tout le monde, un pressant et puissant appel à la formation d'une union catholique indépendante des partis politiques.

SÉNAT

Séance du 6 mars

Présidence de M. DEMÔLE, vice-président

La séance est ouverte à deux heures.

L'ALGÉRIE
Suite de l'interpellation Dide

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation Dide sur l'Algérie.

M. le président. — La parole est à M. Margaine.

M. Margaine. — M. Jules Ferry, ayant l'intention de prendre la parole, je lui cède mon tour.

M. Jacques. — Mais je ne lui cède pas le mien, moi ! J'étais inscrit avant ! (Rires.)

M. le président. — Alors la parole est à M. Jacques.

DISCOURS DE M. JACQUES

M. Jacques. — Le colon, contrairement à ce qui a été dit, est loin d'être hostile aux Arabes.

Depuis 1871, tous les efforts des représentants de l'Algérie et du gouvernement tendent à l'amélioration du sort des indigènes.

C'est aussi l'insuffisance de crédits qui est cause de la mauvaise situation au point de vue scolaire.

Les indigènes sont rebelles à la civilisation et à l'instruction.

Le seul moyen de nous assimiler les indigènes, c'est de relever la condition de la femme arabe. (Sourires. — Ah ! ah !)

Un autre obstacle est le Coran ; ce livre, gros comme un roman à 2 fr. 75 (Rires), au nom duquel on prêche l'extermination des non-croyants.

Quant aux interprètes, il n'abusent jamais de leur situation.

Je ne puis m'empêcher de reprocher à M. Pauliat le crime (*sic*) (oh ! oh !) qu'il a commis en ne communiquant pas son rapport de décembre dernier. (Bruit prolongé.)

L'usure tend à diminuer et d'ailleurs les prêts à taux élevé profitent à la métropole.

Le rapprochement entre les arabes et nous ne se fera que par la fusion des intérêts.

Un membre du centre. — En voilà assez! (Bruit.

L'orateur, impassible, continue son discours devant une salle aux trois quarts vide.

Voix nombreuses. — La clôture!

M. Jacques. — Si vous en avez assez, allez-vous-en (Bruit prolongé).

En terminant je recommande à la sollicitude du gouvernement les colons que M. Pauliat n'a pas suffisamment interrogés.

DISCOURS DE M. JULES FERRY

M. Jules Ferry. — Messieurs, je suis un admirateur passionné de l'Algérie et de l'œuvre accomplie là-bas par le génie de la France. (Applaudissements).

Je n'ai à faire au Sénat aucune révélation sur l'Algérie ; je n'ai pas la prétention de la mieux connaître que ses représentants, mais il y a dans cette affaire autre chose que des détails, on en a apporté beaucoup ici ; je m'empresse d'ajouter qu'on le devait, l'attaque ayant été vive et ayant porté sur de menus faits.

L'intention du Sénat est évidemment de serrer tous ces faits de près ; ceux qui se sont défendus contre M. Pauliat l'ont fait sagement.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Très bien.

M. Jules Ferry. — Les menus faits ont été éclaircis à l'honneur de la députation de l'Algérie; mais on a posé ici la question coloniale dont la question algérienne est une variété et qui n'a pas été résolue.

On a comparé nos efforts en Algérie avec ceux des Anglais, plus heureux en Australie; mais on a oublié que le problème de la colonisation en Algérie est plus complexe.

Il y a deux grands intérêts nécessairement en conflit : celui du colon et celui de l'algérien.

Tel est le fond de l'interpellation.

Les hésitations du gouvernement dans ce grand conflit ont été infinies.

La colonisation officielle ne s'est pas relevée du coup que lui a porté le gouvernement en demandant le fameux crédit de 50 millions que la Chambre refusa.

Je ne crois rien des appréhensions de M. Pauliat ; ce sont là des craintes chimériques

Je sais qu'en cas de guerre la sécurité de notre colonie est assurée (mouvements divers) ; mais je conviens que la situation, que le problème plutôt, est grave et pressant.

Pendant 18 ans la question de l'évacuation a été agitée, mais il faut aller jusqu'au bout

M. le marquis de l'Angle Beaumanoir. — Les plus courtes folies sont les meilleures ! Cela s'applique au Tonkin ! (Rumeurs à gauche.)

M. Jules Ferry. — Nous n'en sommes plus au Tonkin.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — C'est vous qui en avez parlé le premier.

M. Jules Ferry. — La France a horreur de la conquête par extermination, sa seule politique doit être l'affiliation, mais ce mot pris dans son sens absolu peut être une utopie. Ce n'est pas dans ce sens sans doute que l'a pris mon honorable ami, le ministre de l'intérieur: vous ne pouvez pas vous passer du travailleur arabe, vous ne pouvez le refouler.

M. Dide. — Mais personne ne le demande.

M. Jules Ferry — Je combats des théories.

M. de Beaumanoir. — Il combat des moulins à vent, depuis une demi-heure.

M. Jules Ferry — Il y a un temps d'arrêt dans le peuplement de l'Algérie ; j'ai le regret de le dire, mais dans la question des écoles, nous n'avons pas fait ni ce que nous devions, ni ce que nous pouvions. Ces difficultés, on peut les résoudre par une organisation qui entraîne des sacrifices qu'il faut faire quand on a pris la tutelle d'un peuple.

Le gouverneur-général vous a dit qu'il n'avait pas d'argent; et, comme cet administrateur a fait ce qu'il a pu pour obtenir le concours de la Métropole, et que sa conception du budget est critiquée, cet homme qui n'est l'objet d'aucun soupçon est venu ici faire l'aveu de son impuissance et donner sa démission.

A-t-il mis sa responsabilité à couvert ? Non. Cette interpellation ne pouvait se terminer par un ordre du jour pur et simple : j'ai été bien aise d'entendre le gouvernement accepter une commission d'études. Il faut que cette commission fonctionne comme les grandes commissions anglaises et ne consigner que des faits intéressant la colonisation.

Le grand malheur de l'Algérie est de ne pas être assez connue. Il ne faut pas qu'on puisse dire que l'administration républicaine est incapable d'administrer un pays que la destinée nous a fait conquérir.

Il est digne du savoir et de la haute intelligence du Sénat de s'occuper de cette question.

M. Etienne et les cinq sénateurs de l'Algérie viennent serrer la main à M. Ferry.

M. Wallon. — Je désirerais poser à M. le gouverneur général une question sur l'esclavage. (Violentes rumeurs.)

Les paroles de l'orateur se perdent dans le bruit.

M. Tirman. — Il n'y a pas un seul esclave en Algérie.

Malgré les réclamations de M. Hervé de Saisy, la clôture est prononcée.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — J'ai reçu, messieurs, quatre ordres du jour; le premier de MM. Beranger, Dusolier, et autres, ainsi conçu :

« Le Sénat prenant acte des déclarations du gouvernement, et confiant dans sa sollicitude pour assurer le développement de l'Algérie décide qu'une Commission de dix-huit membres sera élue dans les bureaux à l'effet de rechercher, de concert avec le gouvernement, les modifications à introduire dans la législation et l'organisation de l'Algérie. »

2° De M. Dide : « Le Sénat nommera une commission de 18 membres dans ses bureaux chargée de rechercher de concert avec le gouvernement, par quelles réformes on pourrait assurer et accroître la prospérité de l'Algérie. »

M le président. — J'invite M. Jules Ferry à lire lui-même son ordre du jour. (Marques d'étonnement.)

M. Jules Ferry. — « Le Sénat, heureux de constater les progrès réalisés en Algérie, et désireux d'apporter son concours au gouvernement décide, qu'une Commission de 18 membres sera élue dans ses bureaux afin de rechercher, de concert avec le gouvernement et de proposer au Sénat les mesures politiques, financières et administratives qu'exigerait le développement de notre colonie. »

M. le marquis de l'Angle Beaumanoir. — Je demande la priorité pour l'ordre du jour Dide.

M. de Freycinet. — Le gouvernement réclame la priorité pour l'ordre du jour Béranger.

Le Sénat décide que la nomination de la Commission ne se fera pas au scrutin de liste.

M. Ferry déclare se rallier à l'ordre du jour Béranger.

M. Dide. — Je réclame la priorité pour mon ordre du jour.

M. de Freycinet. — Le Gouvernement tient à dire qu'il est d'accord sur le fond avec M. Dide, mais que son ordre du jour faisant abstraction de la question de confiance, il tient à celui de M. Béranger.

L'ordre du jour Béranger est adopté à mains levées.

La séance est levée à 6 heures 10 et est renvoyée à mardi deux heures.

REVUE DE LA PRESSE

Les journaux ont rendu compte en quelques lignes trop rapides, de l'imposante cérémonie de Saint-Sulpice, à Paris, où la Société de Secours aux blessés militaires faisait célébrer une messe de *Requiem* pour les soldats et marins morts depuis vingt ans pour la France. Le *Figaro* revient sur cette cérémonie :

« L'assistance était, à elle seule, un spectacle émouvant et fortifiant. Dans ses rangs pressés, où se confondaient toutes les classes et où le grand chancelier de la Légion d'honneur coudoyait une cantinière, se faisaient remarquer d'anciens soldats de Gravelotte, de Rezonville, de Coulmiers, portant à la boutonnière un ruban tricolore sur lequel était inscrit le nom des combats où leur sang avait coulé. Puis des femmes en deuil, des mères peut-être, des filles, des veuves, qui gardent depuis vingt ans la livrée de la douleur et qui, deux fois inconsolables, la porteront toujours, jusqu'à ce que Lazare se relève de son tombeau...

» Au premier rang du chœur, le Maréchal, en grand uniforme, droit et ferme comme un pilier, malgré ses 83 ans, et vraiment pilier de cet armée dont il est l'honneur légendaire. En face de lui, sous un dais improvisé, l'archevêque de Paris, avec le grand manteau violet et la barrette rouge du prince de l'Eglise. Et en voyant ainsi l'un près de l'autre, ce vieux maréchal et ce vieux cardinal, tous deux en cheveux

BOURSE DE PARIS
du samedi 7 mars
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
93 57	3 0/0 1891	..	..	93 42 1/2
95 51	3 0/0	..	..	95 35
105 25	4 1/2 0/0 1883	..	..	105 20
94 92	Italien 5 0/0	..	..	94 50
19 72	Turc 4 0/0	..	..	..
495 ..	Egypte 6 0/0	..	..	495 ..
77 1/4	Extérieure 4 0/0	./.	./.	76 85
93 1/32	Hongrois 4 0/0	./.	./.	92 70
57 3/16	Portugais 3 0/0	./.	./.	56 50
96 1/4	Consolidés anglais	./.	./.	96 7/16
100 1/16	Russe 1880	./.	./.	59 7/8
... ..	Russe 1889	./.	./.	.. ..
. ./.	Russe 1890	./.	./.	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4330 ..	Banque de France	..	..	4335 ..
563 ..	Banque d'Escompte	..	..	562 50
830 ..	Banque de Paris	..	..	825 ..
1256 ..	Crédit Foncier	..	..	1282 50
448 ..	Crédit Mobilier	..	..	440 ..
818 ..	Crédit Lyonnais	..	..	810 ..
... ..	Banque Ottomane	..	..	623 75
	Chemins de fer			
1887 ..	Nord	..	..	1890 ..
1548 ..	Paris-Lyon-Méditer	..	..	1337 50
... ..	Orléans	..	..	.. ..
547 ..	Autrichiens	..	..	549 25
308 ..	Lombards	..	..	302 50
343 ..	Nord Espagne	..	..	348 25
321 ..	Saragosse	..	..	318 75
	Valeurs diverses			
1470 ..	Gaz Parisien	..	..	1463 75
.. ..	Métaux	..	..	70 ..
37 50	Panama	..	..	.. ..
2447 ..	Suez	..	..	2445 ..
	Mines			
580 93	Rio-Tinto	..	..	577 50
173 75	Tharsis	..	..	173 12
396 25	de Beers	..	..	348 75

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 7 mars 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
[illegible] ./.	3 0/0	95 45 ./.
[illegible] ./.	3 0/0 1891	95 10 ./.
[illegible] ./.	3 0/0 amortissable	95 50 ./.
[illegible] ./.	4 1/2 0/0 1883	105 10 ./.

BOURSE DE LILLE
du samedi 7 mars
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCÉD
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	..	114 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	..	120 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	..	515 25
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	..	520 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	..	423 ..
Lille 1887	..	395
Lille 1890 (libérée)	..	481 75
Lille 1890 (non libérée)	..	480 ..
Armentières 1886	..	495 ..
Armentières 1879	..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	..	45 50
Tourcoing 1878	..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	..	113 50
Département du Nord	..	167 ..
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	..	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	..	275 ..
Caisse Plate, et Cie	..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	..	665
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	..	420 ..
Compt comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	..	1160 ..
Gaz Wazemmes; ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	..	580 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés.	..	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	..	435
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	..	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	35	25 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	..	512 ..
Delgutte et Cie	..	530 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	..	3600 ..
Denain et Anzin	..	205 ..
Obligations Nord	..	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	..	175 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	..	511 75
Chemins de fer économiques du Nord	..	523 75

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12ᵉ	17?00	1?600 ..
Anzin 100ᵉ de denier	5200	5180 ..
Béthune 1881	..	595 ..
Béthune 1877	..	411 25
Bruay (Pas-de-Calais)	14200	14195 ..
Bully-Grenay le 6ᵉ	8400	3?10 ..
Carvin	1725	1750 ..
Courrières	..	4440 50
Campagnac	..	445 ..
Crespin	..	305 ..
Douchy	..	4200 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.	..	225 ..
Dourges	..	9100 ..
Escarpelle (Nord)	3610	3603 ..
Epinac	..	390 ..
Ferfay (Société anonyme)	..	338 75
Lens	..	26200 ..
Liévin	..	9950 ..
Ostricourt	555	550 ..
Meurchin	..	5500 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur	..	24900 ..
Drocourt	..	2300 ..
Sincey-le-Rouvray	..	18 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	..	190 ..
Vicoigne et Nœux	..	20000 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les élections au Canada

Montréal, 7 mars. — La majorité du gouvernement est, à l'heure qu'il est, de 25 voix. Il reste encore 9 circonscriptions dont le résultat n'est pas connu. Sur ces 9, les 4 suivantes : Algoma dans Ontario, Cariboo dans la Colombie, Huntingdon et Chicoutimi dans la province de Québec, donneront lieu à de nouvelles élections dans une quinzaine de jours. On calcule que sur ces 9 circonscriptions, l'opposition en emportera 5. La majorité ministérielle sera donc au-dessus de 20.

La province d'Ontario donne : 45 députés gouvernementaux contre 45 libéraux. Elle avait donné, aux dernières élections, 42 voix de majorité au gouvernement.

La province française de Québec, qui donnait 9 voix de majorité au gouvernement, donne aujourd'hui une majorité de 11 voix au parti libéral. M. John Macdonald tire sa majorité des petites provinces de l'Ouest et de l'Est.

Trois ministres ont été battus : le ministre des finances, M. Forster; le ministre de l'agriculture, M. Carling, et le président du conseil privé, M. Colby.

La victime des conservateurs était considérée comme certaine, mais on s'attendait à une majorité plus considérable.

M. Mercier, en entraînant la province de Québec, a déterminé un mouvement qui a failli donner la victoire aux libéraux.

Les élections autrichiennes

Vienne, 7 mars. — Les partis extrêmes continuent de l'emporter aux élections et l'on commence à se demander avec anxiété quelle étrange politique nous fera le prochain Reichsrath.

Vienne, qui votait hier, a suivi l'exemple que lui donnaient les provinces et les antisémites y ont gagné 3 sièges, ce qui porte leur nombre à 4 dans la représentation de la capitale; les démocrates sont complètement battus et les libéraux allemands n'ont plus que 6 sièges.

Dans la Bohême, les jeunes tchèques poursuivent le cours de leurs succès: ils étaient 11 dans la dernière Assemblée; dans celle-ci, ils seront de 30 à 40, et leurs adversaires 10 au plus. Au reste, les vieux tchèques sont entièrement découragés. M. Rieger, comme vous savez est parti pour l'Italie, et ses amis viennent de publier un Manifeste déclarant que, le pays n'ayant plus confiance en eux qui pourtant l'ont fait ce qu'il est par tant d'années de luttes incessantes et glorieuses, ils renoncent à combattre le bon combat qu'ils avaient entrepris et s'abtiendront aux derniers scrutins. C'est une abdication forcée.

Le Czar à Berlin

Saint-Pétersbourg, 7 mars. — La petite coterie germanophile de la Cour de Russie fait depuis quelques temps de grands efforts pour décider le czar à faire un voyage à Berlin.

On fait remarquer que l'empereur Guillaume II est déjà venu deux fois en Russie, et que le czar pourrait bien lui rendre ses visites, ne fût-ce qu'en profitant de son prochain voyage à Copenhague.

Le czar ne se montre pas disposé à suivre ces conseils.

Les vexations allemandes

Epinal, 7 mars. — Depuis deux jours, les gardes-forestiers allemands ont enjoint aux bûcherons de Vexaincourt, qui travaillaient dans les forêts voisines, devenues allemandes par suite de l'annexion, d'avoir immédiatement à repasser la frontière.

Ils ont donné pour prétexte à cette mesure de rigueur que l'impératrice Frédéric avait été insultée pendant son séjour à Paris.

Les habitants de Vexaincourt, qui sont tous bûcherons, vont se trouver ainsi sans travail et, partant, sans pain.

Mme Boulanger à Bruxelles

Bruxelles, 7 mars. — On nous affirme que Mme Boulanger est arrivée à Bruxelles.

L'évêque d'Haïti

Grenoble, 7 mars. — M. l'abbé Petit, curé de Saint-Antoine de l'Isère, à Grenoble, est nommé évêque titulaire d'Haïti.

Le nouveau prélat, qui est âgé de quarante-huit ans est un des prêtres les plus distingués du diocèse de Grenoble.

L'arrestation d'Atchinoff

La *Paix* dit qu'à son arrivée à la frontière russe Atchinoff sera arrêté et interné dans une ville de l'intérieur

Un père qui crucifie son fils

Mulhouse, 7 mars. — La petite commune de Reidisheim, près Mulhouse, a été mise en émoi hier par un horrible drame.

Un habitant de ce village ayant eu à se plaindre de son fils, un garçon de douze ans, et voulant lui infliger une correction, inventa un supplice d'une cruauté inouïe.

Ayant solidement lié les pieds de son enfant, il lui passa une corde sous les bras et le hissa jusqu'au plafond au moyen d'une poulie.

Puis, saisissant un marteau de forgeron, il cloua les deux mains de l'enfant contre le mur de la chambre.

Le malheureux enfant poussa des hurlements de douleur qui attirèrent les voisins. On détacha le supplicié, et, après lui avoir prodigué les soins que n'écessitait son état, on arrêta le père dénaturé.

La foule essaya de faire un mauvais parti à ce monstre, que la police eut toutes les peines du monde à protéger pendant son transport à la prison de Mulhouse.

Chez M. de Werner

Conclusion d'une interview de M. de Werner, directeur de l'Académie royale de peinture de Berlin :

« Il faut être fou pour, trois jours après l'arrivée de l'impératrice, se scandaliser des démarches courtoises qu'elle a faites auprès de vos peintres. Notez bien que je n'approuve pas le voyage de l'impératrice ; je l'aurais certainement déconseillé si j'avais été prévenu.

» Mais, cette réserve faite, je dois ajouter que l'impératrice Frédéric est coutumière du fait ; elle aime beaucoup les arts, elle se plait à aller voir les artistes à Dusseldorf, à Munich ; elle est allée très souvent à Paris incognito.

» Elle descendait à l'hôtel Windsor et rendait visite à vos maîtres ; personne ne s'en doutait. Je suis d'avis qu'elle aurait dû faire de même cette fois et ne pas descendre à l'ambassade.

» De cette façon, elle n'aurait pas donné aux boulangistes l'occasion de manifestations inopportunes.

» Mais, maintenant, je m'étonne, moi peintre, que les maîtres français se soient si facilement laissés effrayer par les criailleries de quelques forcenés; en Allemagne, on va croire maintenant que c'est Déroulède et sa faction qui gouvernent la France. C'est bien déplorable.

» Mettons la politique de côté, je ne suis pas un homme d'Etat, je suis un artiste. Eh bien au point de vue de l'art, je vous demande un peu pourquoi les Français ne seraient pas venus fraterniser avec nous sur ce champ de bataille si noble. Mais, moi, j'aime les peintres français, je les admire.

» Henri Regnault, ce grand artiste tué par une balle prussienne, était mon ami; j'avais été à Rome avec lui, et si j'avais été à Paris au moment de cette question de la couronne de son monument, question qui a servi de tremplin à Déroulède, je vous garantis que j'aurais été immédiatement porter une couronne au monument du grand artiste dont nous déplorons tous la mort.

» La perte qu'a faite la France en la personne de Regnault, les artistes allemands la partagent, et si on avait bien conseillé l'impératrice Frédéric, on lui aurait fait porter une couronne à ce noble artiste. Et l'impératrice l'aurait fait avec joie, je puis vous l'assurer.

» Pour le moment tout est arrêté ; mais je n'ai pas reçu beaucoup de refus officiels ; rien qu'une dépêche de Detaille. J'aime à espérer encore que nous verrons quelques-uns de vos maîtres à Berlin, que nous pourrons les recevoir, à bras ouverts, leur témoigner notre sympathie.

» J'ai recommandé au secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris de conserver M. Chayne dans ses fonctions; je considère toujours la France et les artistes français comme invités à notre exposition. Je suis sûr que ce fâcheux malentendu, qui a été soulevé par l'affaire Deroulède, sera expliqué; il n'y a plus d'objection pour eux à participer à une exposition artistique où tous les artistes sont frères et où la France doit briller à son rang, c'est à dire au premier. »

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

7 mars.

ROUBAIX-TOURCOING. — Les cours pratiqués aujourd'hui dénotent de la faiblesse ; c'est d'ailleurs la tendance annoncée.

On a enregistré, 75,000 kil. comme suit :

Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 : sur avril 25,000 kil. à 5,30.

Sur mai 10,000 kil. à 5,35, 5,000 à 5,32 1/2, sur août 10,000 kil. à 5,45 ; ensemble 50,000 kil

Caisse de liquidation de Tourcoing, Buenos-Ayres type 1 : sur juin, 5,000 kilos à 5,40, 5,000 à 5,37 1/2; sur juillet, 5,000 à 5,42 1/2.

Sur août 5,000 kil. à 5.42 1/2; sur septembre 5,000 kil. à 5.47 1/2; ensemble 25,000 kil.

REIMS. — Encore sans affaires. La tendance est faible sur les mois rapprochés mais ferme sur les mois éloignés.

ANVERS. — La tendance des cours reste calme, mais les opérations sont actives.

On a traité : 35,000 kil. sur mars, 50,000 kil. sur avril, 20,000 sur mai.

30,000 sur juillet, 40,000 sur juillet, 45,000 sur août, 15,000 sur septembre, 30,000 sur octobre, 15,000 sur novembre.

Total : 280,000 kil.

LEIPZIG. — Marché calme, sans changement dans les cours. — Ventes 10.000 kil.

OBLITÉRATION DES TIMBRES

« L'Administration de l'enregistrement des douanes et du timbre rappelle au commerce les dispositions de l'article 5 du décret du 19 février 1874 ainsi conçu :

« Les sociétés, compagnies, maisons de banque ou de » commerce peuvent, pour l'oblitération des timbres-» mobiles, faire usage d'une griffe apposée sur le timbre » à l'*encre grasse* et faisant connaître le nom et la rai-» son sociale, le lieu où l'oblitération est opérée, enfin » la date (quantième, mois et millésime) à laquelle elle » est effectuée. L'empreinte de cette griffe, dont le mo-» dèle doit être agréé par l'Administration, est déposée, » *préalablement à tout usage*, au bureau de l'enregis-» trement de la résidence de celui qui veut en faire em-» ploi. Il est délivré un récépissé de ce dépôt sur timbre de 0 fr. 60 c. »